
Adresse de la société des défenseurs de la République, séante aux ci-devant Jacobins (Paris), lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des défenseurs de la République, séante aux ci-devant Jacobins (Paris), lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 143-144;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17611_t1_0143_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

nion du peuple sur ses droits et ses devoirs, de contribuer au triomphe de la liberté, de prendre la défense des patriotes opprimés, et de dénoncer à la justice nationale les traîtres, les fripons, les intriguans et les dilapidateurs de la fortune publique. Elle félicite la Convention sur son Adresse au peuple français, qu'elle appelle le chef-d'oeuvre de la raison. Vous avez abattu, dit-elle, le règne affreux de la terreur, et vous y avez substitué celui de la justice : vous avez terrassé la faction des hommes de sang, et l'humanité a repris ses droits.

Le gouvernement révolutionnaire n'intimidera que les fripons et les conspirateurs, et le peuple, qui n'a d'autre centre que la Convention nationale, vous soutiendra de toute sa force pour faire exécuter les sages principes contenus dans votre adresse, qui maintenant est son unique boussole. Elle invite la Convention à rester à son poste, et termine ainsi : **Maintenez le gouvernement révolutionnaire dans toute son intégrité; le temps des crimes est passé, le règne de toutes les vertus est à l'ordre du jour.**

Mention honorable, insertion au bulletin (87).

[*La société des Défenseurs de la République une et indivisible à la barre de la Convention nationale, le 23 vendémiaire an III*] (88)

Résistance à l'oppression

L'orateur : Citoyens représentans!

L'institution de notre société en prenant le nom de Défenseurs de la République une et indivisible, a été de coopérer à éclairer l'opinion du peuple sur ses droits et ses devoirs, de contribuer au triomphe de la liberté, de prendre la défense des patriotes opprimés, et de dénoncer à la justice nationale les traîtres, les fripons, les intriguans et les dilapidateurs de la fortune publique.

Tout en nous renfermant dans les bornes prescrites par la loi, nous avons rempli cette honorable mission avec toute la fidélité qu'on peut attendre de vrais républicains.

Différentes conjurations ont éclaté, nous avons vu la Convention nationale dans les moments les plus orageux, prendre une attitude imposante, terrasser les coupables, défendre les patriotes, les soustraire à la tyrannie, et montrer au peuple souverain qu'elle était digne de lui.

Le peuple était opprimé au point de n'oser ni parler, ni se plaindre. La Convention natio-

nale, voyant que ce règne de tyrannie et de sang devait entraîner la dissolution de la République et conduire le peuple à la servitude et la misère, a précipité dans les abîmes les principaux chefs de la conjuration, et travaille continuellement à en découvrir la trame, pour purger le sol de la liberté de tous les êtres immoraux qui abusent de la confiance du peuple et n'ont d'autre dieu que leur ambition.

Vous avez fait plus, législateurs, votre surveillance s'est étendue plus loin. Vous avez pressenti que l'épuration des sociétés populaires était nécessaire, et par là vous avez de nouveau bien mérité de la patrie : c'est par cette épuration que les hommes sans talents, sans moeurs, sans morale publique, qui analysent le crime de sang-froid et l'exécutent sans remords, seront démasqués. C'est par cette épuration que les dominateurs, les provocateurs et les dilapidateurs se trouveront enchaînés; et c'est après cette épuration que toutes les sociétés populaires, unies par les liens de la fraternité, de la confiance et de la concorde, entretiendront le feu sacré du patriotisme et de la justice qui doit fortifier et embellir le corps social. C'est enfin de ce noeud sacré que sortiront la pratique des vertus, l'obéissance aux loix, et le respect dû à la représentation nationale.

Enfin, législateurs, votre adresse au peuple français est le chef-d'oeuvre de la raison; le peuple français va donc enfin respirer; les puissances coalisées ne compteront donc plus sur les effets sinistres des crimes de l'intérieur, et les factieux du dedans sont anéantis à jamais.

Vous avez abattu le règne affreux de la terreur, et vous y avez substitué celui de la justice. Vous avez terrassé la faction des hommes de sang, et l'humanité a repris ses droits.

Le gouvernement révolutionnaire n'intimidera que les fripons et les conspirateurs et le peuple, qui n'a d'autre centre que la Convention nationale, vous soutiendra de toutes sa force pour faire exécuter les sages principes contenus dans votre adresse qui maintenant est son unique boussole.

Représentans, restez à votre poste; la confiance du peuple français vous écoute; malheur à la puissance qui voudrait s'élever à côté de la représentation nationale; lancez la foudre nationale sur tous les ambitieux; maintenez le gouvernement révolutionnaire dans toute son intégrité. Le tems des crimes est passé; le règne de toutes les vertus est à l'ordre du jour.

Vive la république! vive la Convention!

RUTTEAU, *président*,
FORTIN, FAVEAUX, *secrétaires*,
L. DUPEROU, *secr. par intérim*.

[*Extrait de la séance du 22 vendémiaire an III*] (89)

(87) P.-V., XLVII, 157. *Bull.*, 23 vend.; *Gazette Fr.*, n° 1017; *J. Perlet*, n° 751.

(88) C 322, pl. 1354, p. 7. *Bull.*, 23 vend.; *Moniteur*, XXII, 241; *Débats*, n° 752, 347-348; *J. Fr.*, n° 749; *M. U.*, XLIV, 361.

(89) C 322, pl. 1354, p. 8.

Liberté Egalité
Résistance à l'oppression
Société des Défenseurs de la République
séante dans l'enclos des Jacobins

La société nomme les citoyens Rutteau, Fortin, Dodemont, Bellian, Duperou, Lefèvre, Mongeot, Naphtel, Chabry, Wedel, Richard et Lelièvre pour ses commissaires à l'effet de porter demain vingt trois à la Convention nationale l'adresse que la société a voté à l'unanimité pour féliciter la Convention de son adresse au Peuple françois et l'assurer de son dévouement entier et de son désir constant de travailler avec tous les bons citoyens à l'affermissement de la liberté et au maintien du règne de la justice.

*Pour extrait conforme, RUTTEAU, président,
FORTIN, secrétaire.*

Réponse du Président (90) :

Une société qui s'est prononcée avec tant d'éclat dans les grandes époques de la révolution, ne pouvoit point demeurer muette ou indifférente dans les circonstances où nous sommes, lorsque la Convention nationale, forte du sentiment de ses devoirs, rappelle au Peuple français les vérités sur lesquelles repose l'organisation sociale.

Plus l'existence des sociétés populaires se lie au gouvernement démocratique, plus il importe de ne pas souffrir que cette institution salubre éprouve la plus légère altération.

C'est ce motif qui appelle sur ces établissements l'attention de la Convention nationale.

Elle aime à entendre l'expression de votre adhésion à l'adresse qu'elle vient de faire au peuple français. Les principes que cette adresse renferme doivent être religieusement observés, sans eux il n'y auroit plus ni liberté, ni république.

La Convention vous invite aux honneurs de la séance.

36

Le citoyen Noël Belleaut, âgé de 58 ans, expose qu'il n'a d'autre fortune qu'une pension de 456 L qu'il a obtenue en 1790 chez le ci-devant roi; laquelle, dit-il, se trouve réduite par la liquidation à 205 L : il demande que la Convention examine quels sont les motifs de cette diminution.

Renvoyé au comité de Législation (91).

(90) *Bull.*, 23 vend.

(91) *P.-V.*, XLVII, 157. C 321, pl. 1335, p. 20, minute non signée (remis au représentant Maure).

37

La société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante rue de Sèves [Paris], assure la Convention qu'elle partage les principes de morale publique que respire son Adresse au peuple français : elle l'assure qu'elle ne reconnoit d'autre point de ralliement que la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (92).

[La société des Amis de la Liberté et de l'Egalité à la Convention nationale] (93)

Citoyens Représentans,

La lecture de votre adresse au Peuple français a été accueillie avec cet enthousiasme seul digne de républicains idolâtres des principes que vous y professés. Nous venons renouveler le serment de vous être inviolablement attachés. Que votre union intime avec le peuple que vous représentez soit l'effroi qui fasse pâlir la tyrannie et ses suppôts! Montrez vous toujours dignes de la confiance dont il vous a revêtu, la déclaration que vous faites de maintenir le gouvernement révolutionnaire nous est un sûr garant que vous ne souffrirez jamais que des audacieux prétendent lui ravir ses droits sacrés, la liberté et l'égalité sur lesquelles repose la république démocratique.

Que la foudre jaillisse en éclats sur la tête de ces hommes qui abuseroient du nom sacré de patriote, frappés enfin les ennemis du peuple en quel lieu qu'ils se trouvent, que rien ne vous arrête dans votre marche glorieuse. Appuyés par le peuple vous serez invincibles comme lui, que le char révolutionnaire soit le palladium de la liberté et faites qu'il arrive promptement au but qui lui est indiqué par la révolution.

Les Amis de la Liberté et de l'Egalité viennent vous assurer qu'ils partagent les principes de morale publique que respirent votre adresse. Ils sont convaincus que c'est à l'aide de cet égide invincible que vous parviendrez à pénétrer dans le dédale tortueux de la conscience des ennemis du peuple, qui contre elle s'émoussent les traits qu'ils dirigent.

Ils viennent vous assurer qu'ils ne reconnoissent d'autre point de ralliement que la représentation nationale. Société populaire? nous serons le fanal qui préviendra l'approche de vos ennemis. Nous jurons une guerre à mort à tous les ennemis de la Liberté et de l'égalité et de la représentation nationale, pour la défense de laquelle nous serons prêts dans toutes les circonstances de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Vivent la République une indivisible et démocratique, vive la Convention nationale.

*Signé LARRIEU, président, ALLIMAN fils,
MOISY, OLIVIER fils, AUBERGER, secrétaires.*

(92) *P.-V.*, XLVII, 158. *J. Mont.*, n° 3.

(93) C 322, pl. 1354, p. 9.